

Recensement de la population

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune.



Au 1^{er} janvier 2018, Chaville comptait 20 308 habitants (source INSEE, population légale d'après le recensement de 2015).

[Tout savoir sur le recensement](#) 

Le recensement, c'est utile

Le recensement de la population permet de déterminer :

- > La participation de l'État au budget de la commune
- > Le nombre d'élus au Conseil municipal
- > Le nombre de pharmacies...

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Se faire recenser est un acte civique, utile à tous.

Le recensement, c'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour

vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement, c'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- [Le site officiel du recensement de la population](#)



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS